

Inauguration déchetterie communautaire

La Queue en Brie

Mardi 11 décembre 2007

Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-sur-Marne,
représentant Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,

Monsieur le Maire de La Queue-en-Brie,

Madame, Messieurs les Maires,

Mesdames, Messieurs les Maires Adjointes et Conseillers Municipaux,

Cher(e)s collègues du Conseil Communautaire,

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie d'être venu nombreux en cette fin de matinée ici, à la Queue-en-Brie, pour inaugurer la nouvelle déchetterie communautaire.

Pourquoi la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne s'est-elle décidée à lancer cette opération, pourquoi, et je vous en remercie, témoignez-vous par votre présence de l'intérêt pour cette réalisation ?

Il me semble que le propos classiquement attribué à Antoine de Saint-Exupéry, nous guide tous (citoyens, responsables associatifs, chefs d'entreprise, élus, décideurs...) dans notre impérieux devoir moral envers les générations futures :

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ».

Et Antoine de Saint-Exupéry de poursuivre fort justement dans *Terre des Hommes* :

*« Etre homme, c'est précisément être **responsable**. C'est sentir, en posant sa première pierre qu'on contribue à bâtir le monde ».*

Cher(e)s collègues, je sais que nous, élus, percevons avec une acuité particulière le sens profond du mot « responsable » au titre du ou des mandats qui nous sont confiés par nos administrés.

Le même auteur écrivait dans *Pilote de guerre* :

« Chacun est responsable de tous ».

Les élus de terrain que nous sommes, en sont tous humainement, moralement et... empiriquement convaincus ; nos administrés aussi... Ils ont régulièrement l'occasion de nous le rappeler !

Alors oui, mesdames, messieurs, la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne a, depuis sa création en 2001, pris toutes ses

responsabilités en matière de protection de l'environnement en général (je n'aborderai pas ici les importantes avancées réalisées en matière d'assainissement ou de lutte contre les inondations) et de collecte et traitement des déchets ménagers en particulier. C'est ce qui nous intéresse aujourd'hui.

La Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne n'a pas attendu la récente campagne de communication de l'ADEME au slogan évocateur :

« Réduisons vite nos déchets ça déborde ! ».

Depuis la première loi du 13 juillet 1992 qui fixe comme objectif, au terme d'une période de dix années, la valorisation de 75% des déchets, les textes d'inspiration nationale puis communautaire se sont succédés tout comme la création de divers organismes dédiés au recyclage. Je pense à cet instant notamment à notre partenaire Eco-Emballages.

Il restait alors à préciser comment diminuer la production de déchets et qui devait être responsable de leur élimination ?

A la première question, *le plan national de prévention de la production des déchets*, présenté en 2004, a conclu que la prévention ne se décrète pas. Une série d'action a alors été mise en place pour convaincre les différents acteurs.

S'agissant en second lieu de la responsabilité de l'élimination, les collectivités locales, au premier rang desquelles les communes puis leurs groupements ont et continuent de jouer un rôle essentiel auprès de la population.

On prétend souvent que quelques chiffres valent mieux qu'un long discours.

Les dernières données chiffrées de l'ADEME pour l'année 2007 sont à cet égard significatives.

Le poids de nos déchets a doublé en quarante ans et n'a cessé d'augmenter au rythme de 1% à 2% par an. La production française de déchets en 2004 s'est élevée à 849 millions de tonnes ; chaque Français produisant 353 Kg par an.

Il semble néanmoins que les efforts de prévention et les lourds investissements commencent aujourd'hui à porter leurs fruits puisque la courbe de tendance en provenance des ménages connaît un tassement depuis 2002.

Puisque nous parlons de tendance, livrons-nous brièvement à un rapide exercice de benchmarking (terme convenu lorsque l'on évoque l'analyse comparative) pour regarder ce qui passe dans d'autres pays.

Un Américain produit deux fois plus de déchets qu'un Mexicain. Un Japonais produit 100 Kg de moins qu'un Français.

Le paradoxe, c'est que nous ne disposons pas de données chiffrées pour savoir, par exemple, si un caudacien produit plus ou moins de déchets que son voisin Plesséen !!!

Il paraît que ces informations sont plus difficiles à recueillir...

Je ne peux y voir là qu'un des écueils de la vision macroscopique que l'on reconnaît tant à l'intercommunalité...

J'ai évoqué, il y a quelques instants, les lourds investissements réalisés en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers.

A ce titre, les déchetteries qui étaient encore anecdotiques, il y a 15 ans, sont devenues des équipements de proximité reconnus et appréciés de la population.

Le parc de déchetteries s'est en effet considérablement développé en dix ans passant de 437 unités en 1992 à 3454 en 2004. Il s'agit là des chiffres du dernier recensement établi par l'ADEME en 2007.

Plus près de nous, la Direction Régionale de l'Équipement a recensé, à Paris et dans la petite couronne, 37 déchetteries dont 14 dans le Val-de-Marne et désormais deux dans le Haut Val-de-Marne.

Cette montée en puissance est le fruit d'une politique des déchets volontaire de la part des collectivités locales et d'une sensibilisation accrue des ménages au geste de tri et au respect de l'environnement dans la mesure où les déchetteries contribuent à la prévention des dépôts sauvages, lesquels je le rappelle au passage, restent de la compétence des sept villes dans le Haut Val-de-Marne.

Sur notre territoire, la première déchetterie communautaire a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2004 à Sucy-en-Brie après que la Communauté d'Agglomération ait complètement restructuré l'ancien équipement de la ville situé dans le centre technique municipal.

Cette unité moderne réservée aux 103 000 Haut Val-de-Marnais est rapidement arrivée à saturation puisqu'en 2006, 30 000 visites ont été enregistrées soit une augmentation de 7% par rapport à 2005.

Cette déchetterie située ici à la Queue-en-Brie permettra de disposer désormais d'un équipement au nord de la Communauté et doit desservir plus facilement une population estimée à environ 40 000 Haut Val-de-Marnais.

Comme son aînée de Sucy-en-Brie, elle disposera de larges créneaux horaires d'ouverture au public, notamment le week-end. Elle sera gérée en régie et accueillera les gravats, le bois, la ferraille, les cartons, les déchets verts, le tout-venant, les papiers, le verre, les huiles usagées et désormais les déchets d'équipements électriques et électroniques plus couramment appelés D3E.

Concrètement, il s'agit de l'électroménager (lave-linges, réfrigérateurs...), du matériel audiovisuel (télévisions, magnétoscopes...) et de l'équipement bureautique et informatique (ordinateurs, téléphones...).

Ces produits indispensables à notre confort quotidien sont pourtant extrêmement nocifs pour notre environnement. Chaque année, 36 tonnes de mercure et 16 tonnes de cadmium s'échappent ainsi dans la nature du fait de ces produits de consommation courante.

En 2006, ce sont plus de 12 000 tonnes de déchets (tous produits confondus) qui ont ainsi été collectées dans la seule déchetterie de Sucy-en-Brie, soit 50 Kg par an et par Haut Val-de-Marnais.

Bien évidemment, ces équipements ont un coût en investissement et en fonctionnement pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne.

Je vous rappelle que le coût de construction de la déchetterie de Sucy-en-Brie s'est élevé à 929 000 euros avec ses équipements dont 37 500 euros de subvention du Conseil Régional et 44 000 euros de subvention de l'ADEME. En fonctionnement, c'est un crédit de plus de 300 000 euros qui est prévu en année pleine.

La déchetterie de la Queue-en-Brie aura coûté quant à elle plus de 930 000 euros en investissement. L'ADEME a subventionné cet équipement à hauteur de 44 000 euros.

L'emprise foncière d'une superficie d'un peu plus de 4 200 m² fait l'objet d'un contrat de location pour une durée de 20 ans à la SCI du Champs Fêtu, propriétaire de la société TEVA voisine.

La Communauté d'Agglomération paiera 15 000 euros par an de location pour ce terrain.

En fonctionnement, ce sont plus de 400 000 euros qui devront être inscrits en année pleine.

Comme vous pouvez le constater, des crédits très importants sont mobilisés en faveur des déchetteries en particulier et de la collecte et du traitement des déchets ménagers en général.

En 2006, un crédit de plus de 9,5 millions d'euros a été affecté à cette compétence.

90% des recettes proviennent de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) payée par chaque ménage.

Je profite de cette occasion pour réaffirmer que les élus du Conseil communautaire ont pleinement conscience de l'importance de cette taxe acquittée en même temps que les taxes foncières dans le budget des ménages.

En 2007, nous avons toutefois été contraints d'élever le taux de celle-ci de 7,55 à 8% pour équilibrer le compte s'y rapportant.

Il ne s'agit pas là d'une gestion aléatoire des recettes par la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne mais d'une tendance lourde observée à l'échelle nationale.

A ce propos, le Ministère de l'Intérieur et plus particulièrement la Direction générale des collectivités locales a publié le mois dernier dans son *Bulletin d'informations statistiques* une étude très significative relative à l'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Je vous citerai un court extrait de ce texte riche d'enseignements.

« Au total 53,4 millions d'habitants sont assujettis au régime de la TEOM...Le rôle de l'intercommunalité et son développement expliquent en partie le dynamisme de cette taxe au cours des dernières années. La mise en commun des moyens et compétences a entraîné au sein des groupements une amélioration de la qualité du service rendu dans le domaine de la gestion de la collecte des ordures ménagères, en phase avec les développements de la réglementation ».

Alors oui, je le dis ici en conscience et en responsabilité. Les discours convenus tendant à plaider pour une diminution de cette taxe font abstraction de tout contexte.

En effet, ils font fi d'éléments objectifs qui conduisent- en l'état actuel-

- de la réglementation,
- des techniques de collecte, de recyclage, de traitement,
- des modes de gestion de ce service public
- et des conditions de l'exercice de la concurrence

à une stabilisation, dans le meilleur des cas, et ce n'est donc pas le plus probable, du taux de cette taxe à moyen terme.

Tout autre discours n'est pas un réaliste.

Alors oui, le Haut Val-de-Marne, comme tous les EPCI de France, a été contraint de prendre en compte les réglementations successives toujours plus contraignantes en faveur de l'environnement.

Alors oui, le Haut Val-de-Marne, comme tout les EPCI de taille moyenne ou importante aiguisé les appétits des grands groupes et se retrouve pris en otage des quelques opérateurs historiques qui se partagent un secteur où la concurrence européenne exprime ses ambitions. Cela explique la difficulté à mener à son terme des procédures d'appels d'offres systématiquement attaquées alors même que nous avons constaté des offres de prestations économiquement plus avantageuses.

Alors oui, et malgré tout, le Haut Val-de-Marne avance et offre des services nouveaux à ses habitants. La déchetterie que nous inaugurons aujourd'hui en est un bon exemple.

Sachez qu'au titre de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers, ce sont plusieurs centaines d'heures de débats qui se sont tenus au sein des différentes instances de la Communauté d'Agglomération. Des choix essentiels devront encore intervenir en la matière durant les prochains mois.

Comme vous le constatez, mesdames, messieurs, la Communauté d'Agglomération a depuis longtemps déjà engagé ses propres travaux sur son « grenelle de l'environnement »

C'est justement en matière d'environnement que la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne aura le plus rapidement abouti durant cette mandature. Dans le Haut Val-de-Marne, nous ne sommes pas en effet coutumier des grandes inaugurations.

Néanmoins, tout comme mon regretté Prédécesseur Jean Marie POIRIER, qui a inauguré la déchetterie de Sucy-en-Brie, j'ai moi-même le privilège ce jour d'inaugurer la seconde déchetterie de la Queue en Brie.

Alors oui d'une certaine façon, la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne s'est spécialisée dans l'inauguration des déchetteries puisque ce seront les deux seules inaugurations que nous auront été amenés à effectuer durant ce mandat.

Je profite de cette occasion pour dire à nos collègues qui seront en position de responsabilité à l'issue du renouvellement général du mois de mars prochain qu'en matière de déchetterie, nous avons fait le nécessaire !

Reste maintenant pour eux de continuer à avancer dans les sept autres compétences de notre Communauté... Un travail très important a déjà été réalisé. Je ne doute pas qu'ils seront eux-mêmes en mesure de faire connaître de prochaines réalisations pour le Haut Val-de-Marne !

Pour terminer, je voudrais remercier sincèrement Monsieur Jean-Jacques DARVES, Maire de la Queue-en-Brie et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération pour avoir accepté la proposition d'installation de cet équipement moderne en faveur de la protection de notre environnement sur le territoire de sa commune. Je n'oublie pas non plus l'énergie et l'investissement personnel déployés par notre collègue René DESSERT, Maire de Noiseau et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération dans la construction de cette

déchetterie en particulier et dans le domaine des déchets ménagers en général.

Je vous remercie de votre attention.